

# S E R V I C E

## VENTE

☑ Vends 2 radiateurs électriques, 2 téléphones (bon état) et un hachoir à viande.

Tél. : 05 56 30 03 51

☑ Vends lit structure bois noir (2,26m x 1,47m), avec sommier, matelas, table de nuit (en bon état), à récupérer sur place, 200€.

Tél. : 06 03 32 51 14

## EMPLOI

☑ Samsic emploi (en collaboration avec un client situé sur Beychac et Caillau et un centre de formation à Floirac) propose une formation d'opérateur d'embouteillage mobile. La formation commence le 8 février 2021 et en suivant le candidat sera intégré chez notre client en contrat intérim au minimum jusqu'à septembre.

Tél. : 05 57 93 00 15 - 06 19 54 34 46

## RECHERCHE

☑ Recherche une femme de ménage (1h/jour), à 20€ de l'heure.

Tél. : 05 56 30 03 51



# Téléchargez TousAntiCovid

Soyez alerté et alertez les personnes en cas d'exposition à la Covid-19

# CRÉON

H E B D O  
V O T R E H E B D O M A D A I R E D E P R O X I M I T É



# 1822  
VENDREDI  
15 JANVIER 2021

Invitation  
Vœux 2021

À l'occasion de la nouvelle année,  
Pierre GACHET, Maire de Créon et le conseil municipal  
ont le plaisir de vous convier  
à la présentation des vœux à la population

**Vendredi 15 janvier  
à 20h**

sur le site de Télé Canal Créonnais  
[www.telecanalcreon.fr](http://www.telecanalcreon.fr)

## 🕒 SOUTIEN AUX VICTIMES DE L'ÉPISODE DE SÉCHERESSE-RÉHYDRATATION DES SOLS SURVENU EN 2018

La ville de Créon est située dans une zone d'exposition au phénomène de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et la réhydratation des sols argileux.

Le Gouvernement a prévu en 2020 (décret n° 2020-1423 du 19 novembre 2020 relatif au dispositif exceptionnel de soutien aux victimes de l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols survenu en 2018) une aide financière exceptionnelle réservée aux propriétaires de bâtiments d'habitation remplissant les conditions suivantes :

- le bâtiment doit avoir été achevé depuis plus de 10 ans au 31 décembre 2017 (ne plus bénéficier de la garantie décennale du constructeur et avoir été couvert par un contrat d'assurance habitation en 2018) ;
- il doit être occupé à titre de résidence principale ;
- le ménage doit avoir des ressources inférieures aux plafonds fixés par l'Agence nationale de l'habitat (pour les ménages modestes et très modestes) ;
- le bâtiment doit avoir subi des dommages importants et structuraux sur le gros œuvre du fait du phénomène de retrait gonflement des argiles de son sous-sol, compromettant sa solidité ou en le rendant inhabitable. Les travaux de réparation pris en charge doivent correspondre à une reprise en sous-œuvre totale ou partielle et aux réparations des dommages subis par le gros œuvre ;
- les travaux de réparation ne doivent pas avoir commencé au moment où la demande d'aide est adressée. Ils ne pourront commencer qu'après l'accusé de réception de cette demande d'aide.

Nombre de personnes composant le ménage	Plafond de ressources...	
	des ménages à ressources « très modestes » (1)	des ménages à ressources « modestes » (2)
1	14 679	19 074
2	21 760	27 896
3	26 170	33 547
4	30 572	39 192
5	34 993	44 660
Par personne supplémentaire	4 412	5 651

Cette aide sera plafonnée à 10 000€ pour les ménages modestes et à 15 000€ pour les ménages très modestes, représentant au maximum 80% du montant des travaux réalisés pour réparer les dommages.

Les travaux aidés devront être impérativement achevés dans un délai de 2 ans après la notification de l'aide et feront l'objet de contrôles qui pourront être réalisés sur place.

**Pour faire une demande d'aide, vous devez compléter un dossier disponible à l'accueil et en ligne sur [www.mairie-creon.fr](http://www.mairie-creon.fr) et l'adresser à [qualite-de-la-construction.shlcd.ddtm@gironde.gouv.fr](mailto:shlcd.ddtm@gironde.gouv.fr) avant le 27 février 2021.**

## 🕒 CONSULTATION SUR LA MÉDIATHÈQUE DE DEMAIN

Actuellement, la bibliothèque de Créon propose gratuitement un catalogue de prêt de documents (romans, BD, mangas, magazines, CD, ...), des animations et un accès à des ressources numériques en ligne.

Afin de répondre aux attentes des utilisateurs et de développer ces services, la municipalité a pour projet de créer une médiathèque.

Une consultation est actuellement en cours

de réalisation auprès des Créonnaises et Créonnais **jusqu'au 31 janvier 2021**, afin de récolter les attentes et les idées pour la création de la nouvelle médiathèque.

**Usagers et non-usagers de la bibliothèque, chaque avis est important pour concevoir la médiathèque de demain !**

Retrouvez le questionnaire à la mairie, à la Cabane à Projets, à la bibliothèque, à la ludothèque Kaléidoscope, au centre de Loisirs Jeunes en Créonnais, à la Mission Locale, sur [www.mairie-creon.fr](http://www.mairie-creon.fr) et via le QR Code ci-dessous.



## 🕒 TRAVAUX DE FORAGE

Pour répondre à une demande en augmentation en lien avec la croissance démographique, le SIAEPA de Bonnetan a décidé d'engager une recherche de ressource nouvelle par forage pour une durée de 8 semaines (depuis le 14 décembre 2020), à la station de production d'eau potable située rue Montuard.

+ d'infos : 05 56 68 37 92  
[contact@siaepabonnetan.fr](mailto:contact@siaepabonnetan.fr)

## 🕒 FACTURE D'EAU

En cas de problème de facturation, SUEZ assure une permanence du 25 janvier au 19 février 2021 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h sauf le mercredi de 8h30 à 12h à la mairie de Bonnetan (1, allée de la Loubière).

+ d'infos : 05 56 68 37 92

## P R A T I Q U E

### 🕒 CRÉON HEBDO

Prochaine parution du Créon Hebdo le **vendredi 22 janvier 2021**.

### 🕒 RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Prochain conseil municipal le **jeudi 25 février à 20h15, au Centre culturel "Les Arcades"**.

### 🕒 SITUATION SANITAIRE

Retrouvez l'ensemble des mesures sur <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14469>

### 🕒 CHÉQUIERS CRÉON +

La distribution des chéquiers est terminée depuis le **31 décembre 2020**. Suite au contexte sanitaire actuel, la date d'utilisation a été prolongée au **15 mars 2021**.

### 🕒 CROIX-ROUGE FRANÇAISE

La Croix-Rouge Française réalise une campagne de sensibilisation et de recherche de soutiens réguliers en porte à porte à Créon du **4 au 30 janvier 2021 (aucune demande d'espace ou de chèque)**.

La mairie vous accueille **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 8h30 à 12h30 et le samedi de 9h à 12h**.

### Mairie de Créon

50, place de la Prévôté  
BP 49 - 33670 Créon  
Tél. : 05 57 34 54 54 - [contact@mairie-creon.fr](mailto:contact@mairie-creon.fr)

### S.E.M.O.C.T.O.M.

#### 🕒 ORDURES MÉNAGÈRES

- Secteur Nord : lundi
- Secteur Sud : jeudi
- Centre-ville : lundi et jeudi

#### 🕒 TRI SÉLECTIF

##### • SECTEUR NORD & CENTRE-VILLE

Mardi des semaines paires

##### • SECTEUR SUD

Mardi des semaines impaires

Le plan détaillé est disponible à l'accueil de la mairie, sur [www.mairie-creon.fr](http://www.mairie-creon.fr) ou sur [www.semocotom.com](http://www.semocotom.com).

Hebdomadaire municipal d'information locale  
Responsable légal de la publication : Pierre Gachet  
© GRAPHISME : BAT GRAPHIC À CRÉON - IMPRESSION : STUDIO EN VUE À CRÉON  
ILLUSTRATIONS : ADEME - ADOBE STOCK - GOUVERNEMENT  
**RETROUVEZ-NOUS SUR FACEBOOK**